



ISSN 1961-9367

ISSN en ligne 2261-348X

Langues à construction ergative. Le cas du basque

Chryssa Sidéri

Institut Universitaire Technologique de Thessalie, Grèce
xrissasideri@yahoo.gr

Résumé

Dans le cadre de cet article, nous allons aborder la question de la présence d'une fonction « sujet » dans une langue à construction ergative : le basque. Ce qui nous a amenée à traiter de ce problème, c'est la très grande diversité des positions des linguistes qui se sont penchés sur la notion "sujet" en basque. Dans la majorité des cas, le « sujet » est représenté par la marque personnelle d- qui est d'une très grande fréquence et qui, même si elle ne se réfère pas à la réalité extra-linguistique, continue à déterminer le verbe.

Mots-clés : nominatif, ergatif, datif, construction accusative, construction ergative

Languages with ergative construction. The case of basque

Abstract

As part of this article we will address the issue of the presence of a subject function in a language ergative construction, Basque. What motivated us to deal with this problem, was the very great diversity of positions of linguists who studied the notion of "subject" in Basque.

Keywords : nominative, ergative, dative, accusative construction, ergative construction

Ce qui nous a motivée à faire cette étude, c'est le « problème de l'universalité du sujet » posé par André Martinet dans son article « Should we drop the notion of Subject », *La Revue Canadienne de Linguistique*, 17, 1972.

Dans cet article, Martinet, mettant en question le caractère universel du « sujet », se réfère à un type de construction qui diffère totalement de celui des langues indo-européennes, qui présentent la très connue construction accusative avec laquelle nous sommes familiarisés. Il s'agit de la construction ergative qui caractérise un très grand nombre de langues - langues d'Australie, langues austronésiennes, amérindiennes, indo-iraniennes, langues de Caucase, chinois, finnois, basque, hourrite, ourartéen - appelées aussi « langues ergatives » ou « à ergatif ».

Les langues à construction ergative présentent une telle diversité qu'il serait très difficile de donner une définition qui pourrait les recouvrir toutes. La caractéristique principale des langues en question, sur laquelle tous les linguistes qui travaillent sur ces langues tombent d'accord, est que le sujet des verbes intransitifs est traité de la même façon que l'objet direct des verbes transitifs.

Dixon, dans son article « Ergativity » (*Language, Journal of the Linguistic Society of America*, 55, 1, 1979), se réfère à des langues très connues comme l'esquimo, le basque, le hindi, le tongien, qui sont munies d'un cas spécifique, le cas ergatif, qui désigne l'agent, l'auteur de l'action. Il est à noter que la marque de l'ergatif - qui se rencontre seulement dans les verbes transitifs - diffère de langue en langue. La construction ergative est donc étroitement liée à la notion de la transitivité. Les mêmes langues disposent d'un autre cas, qui n'est pas marqué ; il reçoit la marque zéro. C'est le cas de l'absolutif.

L'absolutif, qui exprime le sujet des verbes intransitifs ainsi que l'objet direct des verbes transitifs, correspond au nominatif des langues à construction accusative. Nous avons donc, d'une part, dans les grandes langues d'Occident, l'opposition nominatif-accusatif et d'autre part, dans les langues à ergatif, l'opposition ergatif-absolutif. La différence entre ces deux types de construction est due à l'introduction d'un deuxième participant. Dans le cas des verbes intransitifs, il n'y a pas de différence entre langues à accusatif et langues à ergatif. C'est lors de la présence d'un deuxième participant dans les verbes transitifs que la différence apparaît.

Notre objectif est d'étudier la notion du sujet dans une langue présentant la construction dont nous venons de parler. Nous avons donc choisi une langue qui, se situant dans le cadre de l'Europe, est considérée comme langue exotique et offre une structure syntaxique très originale. Il s'agit de la langue basque, dans laquelle la présence du sujet est mise en question.

D'après Martinet, « c'est souvent lorsqu'un linguiste entre en contact avec des langues dites à ergatif qu'il tend à se poser des questions relativement à l'universalité du sujet ». Dans notre cas, c'est le problème de l'« universalité du sujet » qui nous a amenée à étudier le basque, langue très originale du point de vue de sa structure syntaxique. En basque, il se pose le problème de la présence ou pas d'une fonction sujet. Les positions des linguistes varient. Il y a des linguistes qui affirment que le basque n'a pas de sujet, il y en a d'autres qui reconnaissent un seul sujet et d'autres encore selon lesquels la langue basque présente deux ou trois sujets. Ce désaccord provient du fait que les linguistes ne sont pas arrivés à se mettre d'accord sur la définition de la notion de « sujet ». Chaque théorie linguistique a ses propres critères sur lesquels elle s'appuie pour identifier et définir le sujet.

La langue basque appelée *euskara* ou *eskuara* est parlée par 600 000 à 700 000 personnes sur les deux versants occidentaux des Pyrénées. C'est la seule langue d'Europe dont les origines sont inconnues. Il n'existe pas encore d'accord scientifique sur l'origine du peuple basque et de sa langue. Il y a eu des efforts pour prouver sa parenté avec certaines langues de Caucase ainsi qu'avec l'ancien ibère mais on n'a pas encore abouti à un résultat décisif.

Allières, qui a publié de nombreux travaux sur le basque, met l'accent sur sa diversification dialectale. Ce qui est frappant, c'est que les spécialistes n'arrivent pas à s'accorder sur le nombre, la délimitation et le classement des dialectes. Dans son livre intitulé *Les Basques*, Jacques Allières présente les dialectes suivants : en Espagne, d'Ouest en Est c'est le *biscayen* qui est parlé dans la région de Biscaye et dont l'originalité a amené certains linguistes à en faire un groupe spécifique.

Le *guipuzcoan*, qui est le principal dialecte littéraire en Espagne, est parlé dans la région de Guipuzcoa dont la capitale est Saint-Sébastien. En France, il y a le dialecte du *labourdin* qui est parlé dans la région de Labourd et qui est considéré comme le dialecte littéraire du Pays Basque en France. Il y a aussi le *bas-navarrais* parlé dans la Basse-Navarre et le *souletin* parlé dans la région de Soule ; Le *souletin* est un dialecte archaïsant et influencé par le gascon.

Ces dialectes se divisent en dialectes du nord et en dialectes du sud. Il est important de dire que cette grande variété dialectale a toujours posé des problèmes aux écrivains et aux linguistes. Ainsi, l'Académie de la langue basque développe depuis 1968 le fondement du basque unifié, *euskara batua*, du point de vue lexical et grammatical. Le basque unifié est très proche du *guipuzcoan* - dialecte que les Basques d'Espagne écrivent le plus volontiers - et du *navarro-labourdin*, dialecte littéraire en France.

Le comportement syntaxique de verbe basque

En basque les verbes sont divisibles en deux groupes. Le premier groupe contient des verbes à un seul participant. Ces verbes expriment des états, des mouvements ou des actions mais sans que ces actions ne portent sur un objet extérieur. Ils ont une construction nominative.

Le deuxième groupe contient des verbes à deux ou trois participants qui expriment la transition de l'action de quelqu'un ou quelque chose à quelqu'un ou quelque chose d'autre. Ces verbes présentent une construction ergative.

Les prédicats verbaux des deux groupes disposent de formes simples ou « synthétiques » et de formes composées ou « analytiques- périphrastiques ». Les formes

« simples » sont peu nombreuses. Il est important de signaler que dans le dialecte du navarro-labourdin il y a seulement huit verbes présentant une forme simple. Chaque forme simple a toujours une forme analytique qui lui correspond.

Les formes périphrastiques du 1^{er} groupe se conjuguent avec l'auxiliaire *da* « il est », tandis que celles du 2^e groupe se conjuguent avec l'auxiliaire *du* « il a », plus le participe ou l'infinitif du verbe principal.

La caractéristique spécifique du verbe basque est sa conjugaison pluripersonnelle. Il y a un grand nombre d'indices personnels qui sont incorporés au verbe. Ces « indices » sont soit préfixés, soit suffixés au prédicat verbal.

Les verbes du 1^{er} groupe peuvent contenir un à deux indices personnels : un indice de nominatif et un indice de datif. L'indice de nominatif apparaît obligatoirement dans le prédicat verbal.

Les verbes du 2^e groupe peuvent porter de deux à trois marques de personnes ;

Soit a) nominatif- ergatif

Soit b) nominatif- datif

Soit c) nominatif- ergatif- datif.

Quant aux formes analytiques, c'est l'auxiliaire qui porte les déterminations de personne. Le nominatif qui indique le sujet dans le cas des verbes à un seul participant et le non-actant des verbes à deux ou trois participants ne porte pas de marque. Au contraire, l'ergatif indique l'auteur de l'opération et porte la marque *-k*.

Il est à signaler que l'opposition fonctionnelle nominatif- ergatif est capitale en basque. Ce qui est frappant dans ce système est que les marques de personnes qui, dans les verbes du 1^{er} groupe sont préfixées et indiquent le « sujet », sont également préfixées dans les verbes du 2^e groupe, mais elles indiquent le « non-actant », le « patient ».

Dans les verbes du 2^e groupe, l'actant est exprimé par des marques de personnes qui sont suffixées au verbe. Il est indispensable de présenter un tableau contenant les « indices de personnes » qui s'intègrent au prédicat verbal.

Verbes à un seul participant

Préfixes du « sujet » au nominatif

1er *n-*

2e *h-*

3e *d-*

4e *g-*

5e *z-*

6e *d-*

Verbes à deux ou trois participants

Préfixes du « non-actant » au nominatif

1er	<i>n-</i>
2e	<i>h-</i>
3e	<i>d-</i>
4e	<i>g-</i>
5e	<i>z-</i>
6e	<i>d-</i>

Les tableaux ci-dessus nous montrent que dans les deux cas des verbes - verbes du 1^{er} groupe ainsi que verbes du 2^e groupe - les marques de personnes qui sont préfixées sont identiques. Il faut remarquer que ces marques apparaissent seulement quand le verbe est déterminé par les modalités verbales du présent et du futur.

Dans les verbes à deux ou trois participants, les indices personnels exprimant l'agent se trouvent à l'ergatif et diffèrent de ceux qui indiquent le sujet des verbes intransitifs et le non-actant des verbes transitifs.

Verbes à deux ou trois participants

Suffixes d'« agent » à l'ergatif

1er	<i>-t</i>
2e.m	<i>-k</i>
2e.f	<i>-n</i>
3e	<i>0</i>
4e	<i>-gu</i>
5e	<i>-zu (politesse), -zue</i>
6e	<i>-te</i>

En ce qui concerne la marque de la 2^e personne, il y a une distinction entre masculin et féminin. Le masculin porte la marque *-k* tandis que le féminin porte la marque *-n*. Ce qui doit retenir notre attention est que la 3^e personne d'agent, qui est d'une très grande fréquence, est marquée par zéro.

Nous devons signaler que les déterminations de personnes varient suivant les modalités verbales qui déterminent le prédicat. Ainsi, quand le prédicat verbal est déterminé par le passé et l'éventualité, les marques personnelles de l'agent sont modifiées. Ces marques, au lieu d'être suffixées au verbe, y sont préfixées.

Lafon, grand bascologue, dans ses articles intitulés « *Comportement syntaxique, structure et diathèse du verbe basque* », « *Ergatif et passif en basque et géorgien* », reconnaît dans le cas des verbes du 1^{er} groupe, la présence d'un sujet grammatical qui est exprimé par un indice de personne : *in-*, *h-*, *d-*, *g-*, *z-*, *d-*, préfixé au verbe

et qui est en relation fonctionnelle dans la déclinaison avec le nominatif. Ce sujet grammatical ne peut pas être supprimé. Quant aux verbes du 2^e groupe, Lafon les caractérise comme des formes bipersonnelles à agent et patient qui s'opposent aux formes unipersonnelles à sujet. Il faut retenir le fait que Lafon a recours à la sémantique et emploie les termes d' « agent » et de « patient ».

L'agent, qui est suffixé au verbe, se met à l'ergatif ; tandis que le patient, qui est préfixé, se met au nominatif ou au partitif. Le patient, comme le sujet grammatical des verbes de la 1^{ère} classe, figure dans chaque énoncé. Il est à remarquer qu'à la 3^e personne, l'agent ne prend pas de marque ; il reste indéterminé.

D'après Lafon, les marques personnelles sont directement liées aux cas ; le cas de l'ergatif indique l'« agent », et celui du nominatif exprime le « patient ». Il se pose donc le problème de la présence d'un « sujet » dans les verbes transitifs.

Tchekhoff, consacrant une partie de son livre intitulé *Aux fondements de la syntaxe, l'ergatif* à l'étude de la structure la plus courante du verbe basque, essaie d'éclaircir le problème en question. Tchekhoff considère le basque comme langue à sujet car il y a dans chaque énoncé verbal une personne grammaticale incorporée au verbe.

De plus, Tchekhoff met l'accent sur une catégorie de verbes appelés déponents, dont le comportement syntaxique échappe à la norme de la langue basque. Ces verbes, qui sont considérés par elle comme des verbes à « sujet zéro », se conjuguent avec l'auxiliaire *du* et se réfèrent à des activités menées soit par des êtres vivants soit par des forces de la nature (le soleil qui brille, l'eau qui bout). Ils ont les caractéristiques des verbes transitifs mais ils ont un sens intransitif

Geneviève N' Diaye établit une distinction entre verbes du premier type et verbes du deuxième type. Les verbes du premier type peuvent être unipersonnels ou bipersonnels et ceux du deuxième type sont soit bipersonnels soit tripersonnels. Ce qui est frappant, c'est que tous ces verbes contiennent un participant qui, n'étant pas marqué, se trouve au nominatif et reçoit l'appellation de complément du premier degré. Geneviève N'Diaye met l'accent sur la relation intime qui unit prédicat verbal et complément du premier degré et constate que ce complément est d'une très grande fréquence dans le dialecte de Maya. Il est à noter que le complément du premier degré correspond à ce que Tchekhoff appelle sujet ; tous les deux ont des traits syntaxiques identiques

Martinet, dans son article *L'ergatif et les structures de base de l'énoncé*, ainsi que dans celui de 1962, *Le sujet comme fonction linguistique et l'analyse syntaxique du basque*, met en doute l'existence du « sujet » dans cette langue.

Définissant le sujet comme « l'élément qui dans tout énoncé non injonctif et non mutilé, accompagne nécessairement le prédicat », Martinet ne peut pas reconnaître un tel élément en basque. Dans ce cas, il estime préférable d'utiliser le terme du complément qui est privé du caractère de la présence obligatoire dans l' énoncé.

D'après Martinet, ce complément qui est toujours antéposé au verbe, correspond au « sujet » du français. Il soutient aussi qu'en basque, le prédicat n'est pas orienté par rapport à ses participants et que par conséquent, il n'a pas besoin de déterminant. Cette indépendance du prédicat est due au fait que la langue basque ne dispose pas de distinction entre voix active et voix passive.

Notre thèse est que la langue basque dispose d'un seul « sujet », qui est le même pour les deux groupes de verbes auxquels nous nous sommes référée.

Partant de la définition du « sujet » donnée par la *syntaxe fonctionnelle* selon laquelle le « sujet » est le déterminant obligatoire du prédicat verbal, nous appelons « sujet » en basque l'indice personnel qui, étant préfixé au verbe, y figure obligatoirement. Cet indice est en rapport d'interdépendance avec le prédicat verbal ; la présence de l'un présupposant la présence de l'autre. Dans la majorité des cas, le sujet est représenté par la marque personnelle *d-* qui est d'une très grande fréquence et qui, même si elle ne se réfère à la réalité extra-linguistique, continue à déterminer le verbe

Quant aux nominaux qui apparaissent dans l'énoncé basque, nous leur attribuons le rôle d'apposition car leur fonction est d'apporter des informations supplémentaires.

Nous estimons indispensable de rappeler que les notions-clés autour desquelles s'organise la structure interne de la langue en question sont celles de la transitivité, de l'absolutif ou nominatif et de l'ergatif.

Bibliographie

- Bureau, C. 1978. *Syntaxe fonctionnelle du français*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Francois, D. 1974. « Le groupe verbal », *Français Parlé, t. II, Paris*, p. 463-503.
- Jolivet, R. 1982. « Les fonctions », *Descriptions quantifiées en syntaxe du français*. Genève-Paris : Slatkine, p. 123-256.
- Lafon, R. 1971. « Ergatif et passif en basque et en géorgien ». *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, Klincksieck, p. 327-341.
- Lafon, R.1972. Basque. In: *Current trends in Linguistics*, 9, The Hague, Mouton, p. 1744-1792.
- Martinet, A.1979. *Syntaxe, grammaire fonctionnelle du français*. Paris : Didier, p. 153-230.
- Martinet, A. 1985. « Les structures fondamentales », *Syntaxe Générale*. Paris : Armand Colin, p. 193-244.
- N'Diaye, G. 1970. *Structure du dialecte basque de Maya*, The Hague, Paris : Mouton.

Tchekhoff, C. 1978. « Quelques exemples de langues à ergative pure ; tongien, avar, basque, hourrite, ourartéen », *Aux fondements de la syntaxe ; l'ergatif*. Paris : Presses Universitaires de France, p. 58-105.